

BULLETIN D’AFFILIATION PREVOCA HUISSIERS DE JUSTICE ET CANDIDATS HUISSIERS DE JUSTICE

REVENU GARANTI EN CAS D’INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Preneur d’assurance Chambre Nationale des Huissiers de Justice

Nom + prénom de l’assuré

Date de naissance / /

Profession

1. DONNÉES GÉNÉRALES

DONNÉES ADMINISTRATIVES

Adresse privée: rue Numéro Boîte

Code postal: Localité

Lieu de naissance:

Tél: Fax

E-mail:

DONNÉES PERSONNELLES

Sexe Masculin Féminin

Nationalité: Etat civil

Numéro de compte bancaire:

Titulaire du compte:

Numéro de registre national:

(Cette donnée se trouve au verso de la carte d’identité)

DONNÉES PROFESSIONNELLES

Nom: Prénom

Nom de la société: Forme juridique

Numéro d’entreprise:

Rue: Numéro Boîte

Code postal: Localité

Tél: Fax

E-mail:

2. GARANTIES & PRIMES

GARANTIE DE BASE



Montant de la prime annuelle: 897,00 EUR (taxe non comprise)

A charge de: L'assuré

INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Type de prestations Indemnité journalière

Montant journalier 100,00 EUR

Période de carence 30 jours

Indexation de l'indemnité journalière 2,50%

EXTENSION DE GARANTIE

A charge de: L'assuré

INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Type de prestations Indemnité journalière

Montant journalier 100,00 EUR pour une prime annuelle additionnelle de 897,00 EUR (taxe non comprise)

Période de carence 30 jours

Indexation de l'indemnité journalière 2,50%

Fait à

le

Signature de l'assuré, précédée de la mention "Lu et approuvé":

Le présent document est une proposition d'assurance qui n'engage ni le candidat assuré ni l'assureur à l'affiliation. La signature de cette proposition d'assurance ne fait pas courir la couverture. Si dans les trente jours de la réception de la proposition, l'assureur n'a pas notifié au candidat preneur, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit le refus d'assurer, il s'oblige à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts. Le soussigné déclare que les informations communiquées sont véridiques et complètes et est au courant du fait que la réticence ou la déclaration inexacte peut entraîner la nullité du contrat.



DOCUMENT À RENOYER SIGNÉ

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES DU 27 AVRIL 2016

Vous accordez aux Assurances PRECURA, Romeinsesteenweg 564 A, 1853 Grimbergen, responsable du traitement, le droit de traiter vos données personnelles en vue et dans le cadre :

- de la gestion et l'exécution du contrat d'assurance auquel vous êtes affilié,
- de la gestion des éventuels sinistres,
- de la prestation de services d'assurance en général,
- du respect des lois applicables,
- du respect de la réglementation AssurMiFID,
- d'actions de marketing,
- de traitement à visée statistique, et
- la lutte contre la fraude en matière d'assurance.

Les données personnelles que vous nous avez fournies dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance auquel vous êtes affilié, sont nécessaires à l'exécution de ce contrat, y compris la gestion des sinistres vous concernant. Si vous n'accordez pas (plus) l'autorisation de traiter ces données personnelles, PRECURA ne peut plus poursuivre l'exécution de ce contrat, y compris la gestion des sinistres vous concernant.

Concernant vos données de santé, ces données sont traitées par PRECURA exclusivement en vue et dans le cadre de :

- la gestion et l'exécution du contrat d'assurance auquel vous êtes affilié, et
- la gestion des éventuels sinistres.

Ces données de santé sont traitées en toute discrétion et exclusivement par les personnes autorisées.

Ce traitement comprend entre autre la communication ou l'envoi de (partie de) vos données personnelles, lorsque nécessaire ou indiqué, à des prestataires tiers comme les entreprises de réassurance, les experts médicaux ou les avocats qui interviennent pour PRECURA.

Vos données personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire à la gestion du contrat d'assurance auquel vous êtes affilié, la gestion de vos sinistres, le respect de notre politique d'acceptation en rapport de votre risque et le respect des dispositions légales et réglementaires en matière de conservation des documents et/ou des données.

Vous avez un droit d'accès, de rectification et d'effacement ainsi qu'un droit de limiter le traitement de vos données personnelles conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données.

Vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles dans une finalité de marketing direct en vous adressant à la Compagnie.

Dans le cas où vous souhaitez exercer l'un de ces droits, vous pouvez adresser votre demande, au moyen d'un document daté et signé accompagné d'une copie recto/verso de votre carte d'identité aux Assurances PRECURA.

Les Assurances PRECURA vous fourniront toute information complémentaire en rapport avec le traitement de vos données personnelles.

Les plaintes éventuelles sont à adresser à l'Autorité de Protection des Données créée par la loi du 3 décembre 2017.

Nom et prénom :

Date et signature :